Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260409-DELIB20260411-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 09 AVRIL 2026 à 20H00.

Le jeudi neuf avril deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 *Convocation du : 01.04.2026*

Membres présents : 15

Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE -Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

DELIBERATION n° 2026.09.04-11

Objet : Destructions des nids de frelons asiatiques - Campagne 2026 - Participation communale – Reconduction du dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2023 la commune participe financièrement à hauteur de 50 % à la destruction des nids de frelons asiatiques secondaires.

Monsieur le Maire propose, au vu de la menace sur les écosystèmes, les habitants et les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires, de reconduire ce dispositif d'aide pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de participer pour la destruction des nids de frelons asiatiques secondaires,

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 50% de la prestation. La commune prendra l'intervention à sa charge et facturera la part restante au particulier,

DECIDE que les référents communaux seront en charge de constater sur place et authentifier les nids de frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agrée pour la destruction,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)